

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD416

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 10

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« , par les personnes »

les mots :

« aux personnes ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.